

Rabat, le : 30/04/2026

N° Convocation : EF_MD5_0551

**CONVOCAATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026 -SESSION 1-**

Etablissement : Faculté de Médecine Dentaire Abulcasis
Filière : Médecine Dentaire
Semestre : S9

Cher (e) étudiant (e),

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 9 de La Faculté Abulcasis **Faculté de Médecine Dentaire Abulcasis** qui auront lieu du **02 au 21 janvier 2026** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Salle : 16
- Emplacement : 25

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : LAMIM Hibat-Allah
- N° d'inscription : INS-FMDA00024674/2025
- CIN/Passeport : LA195740

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Prothèses Spécifiques	05/01/2026	12h00
2	Thérapeutiques Orthodontiques et Prise en Charge des Enfants à Besoins Spécifiques	07/01/2026	12h00
3	Santé Communautaire	09/01/2026	12h00
4	Médecine Orale	12/01/2026	12h00
5	Stage XII (Majeur Mi-temps): Odontologies Conservatrice, Chirurgicale et Pédiatrique III	15/01/2026	12h00
6	Stage XIII (Majeur Mi-temps): Prothèses Adjointe et Conjointe III	15/01/2026	12h00
7	Stage XIV (Majeur Mi-temps): Orthopédie Dentofaciale et Parodontologie III	15/01/2026	12h00

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens